

AVIS PUBLIC

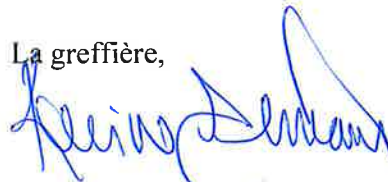
Assemblée publique de consultation Modification au règlement de zonage – Premier projet de règlement numéro 1100-191 (Rue de Basse-Bretagne)

Aux personnes intéressées, AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

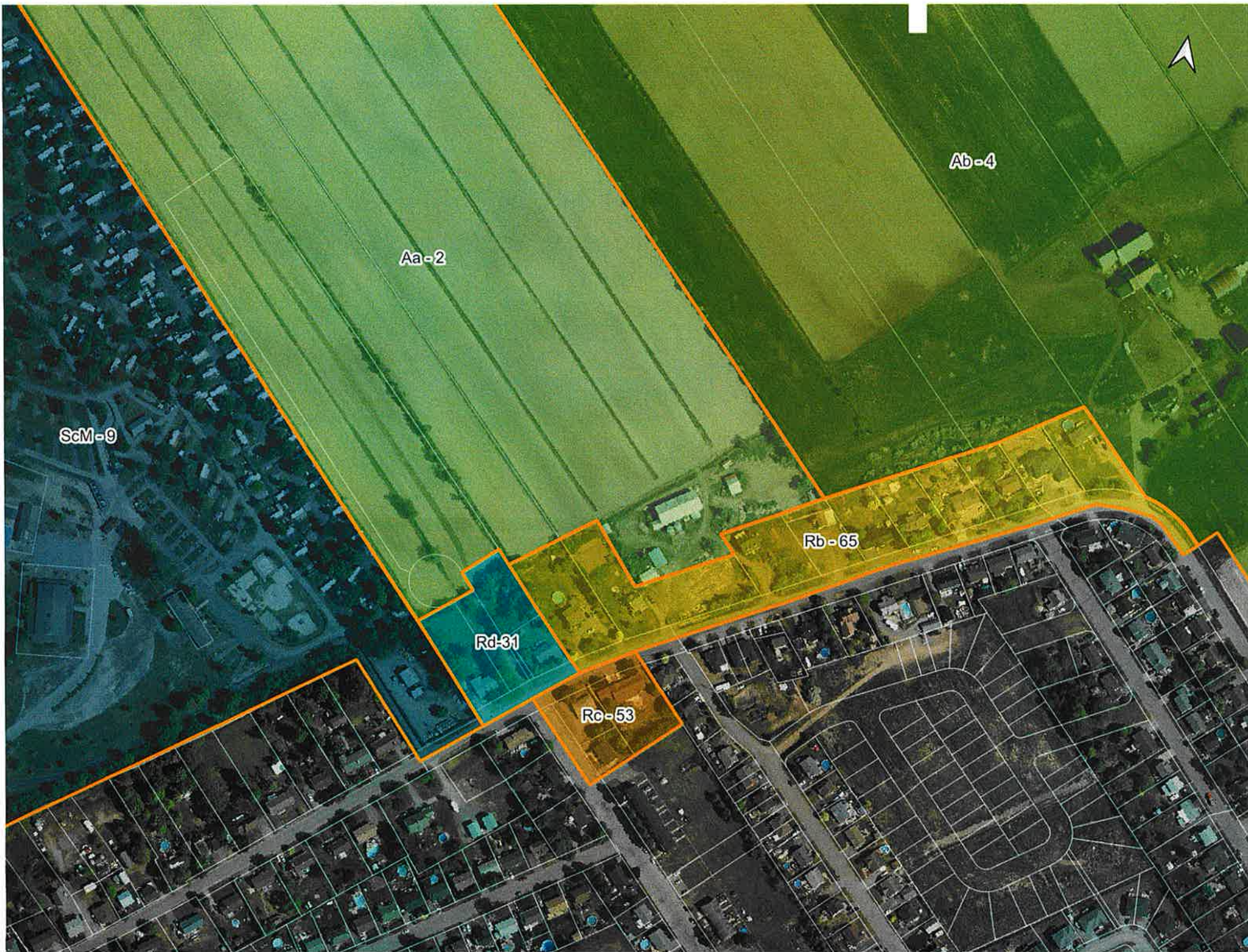
1. QUE le conseil municipal lors de la séance tenue le 26 août 2024, a adopté un projet de règlement concernant une demande de modification au *Règlement de zonage numéro 1100* de la Ville de Montmagny.
2. Que ce projet de règlement est intitulé *Règlement n°1100-191 modifiant le règlement de zonage n°1100 afin de créer la zone Rd-31 à partir des zones Aa-2 et Rb-65 et de régulariser les dimensions des zones Ab-4, ScM-9, Rb-65 et Rc-53.*
3. Que ce règlement vise à créer une nouvelle zone à partir de la zone Aa-2 afin d'autoriser la densification de trois lots à proximité de la rue de Basse-Bretagne, ainsi que de régulariser les dimensions de quelques zones adjacentes à la nouvelle zone ainsi créée afin d'ajuster les limites de ces zones selon les limites de propriété et la zone agricole.
4. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu **le lundi 23 septembre 2024**, à 19h30, à la salle du conseil, située au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny.
5. Qu'au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption et les personnes qui désirent s'exprimer seront alors entendues.
6. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
7. Que ce projet de règlements ainsi que les illustrations des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville, situé au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny.

Fait à Montmagny, ce treizième jour du mois de septembre deux mille vingt-quatre.

La greffière,



Karine Simard, avocate



ScM-9

Aa-2

Ab-4

Rd-31

Rc-53

Rb-65